

CHARTRE INTERNATIONALE DES TECNICIENS EN PHARMACIE

Nous, Techniciens Médico-Sanitaires, appartenant au corps des sciences pharmaceutiques, chargés,

- ❖ De la préparation magistrale des médicaments en officine.
- ❖ De la manipulation, du conditionnement et du stockage des médicaments et consommables médicaux.
- ❖ De la dispensation des médicaments et consommables médicaux
- ❖ Du conseil, de l'orientation et de l'assistance des usagers.
- ❖ De l'appui des pouvoirs publics en matière de mise en œuvre de la politique nationale du médicament ;

Nous engageons à :

- ✓ Respecter la législation en vigueur concernant le mode d'exercice et les conditions particulières de la profession en vue de la sécurité des usagers.
- ✓ Maintenir au plus haut niveau les connaissances par une formation initiale adéquate et des formations complémentaires permanentes.
- ✓ Exécuté les prescriptions médicales avec intelligence et loyauté.
- ✓ Assurer auprès des usagers et du grand public une éducation thérapeutique adaptée à leur milieu et à leurs conditions.
- ✓ Appliquer et faire appliquer dans les hôpitaux les mesures de pharmacovigilance par un contrôle strict de la qualité et des effets indésirables des médicaments.
- ✓ Assurer une gestion rationnelle des stocks de médicaments à tous les niveaux de de la pyramide sanitaire.
- ✓ Participer à la lutte contre la toxicomanie et l'automédication
- ✓ Participer à la lutte contre la vente illicite des médicaments et l'exercice illégal de la profession.
- ✓ Respecter la réglementation en matière de manipulation et d'utilisation des drogues et des stupéfiants.
- ✓ Ne jamais prendre ni administrer volontairement un médicament dangereux pour quelque raison que ce soit.
- ✓ Ne jamais divulguer les secrets individuels ou de famille que l'exercice de notre profession nous ferait connaître.
- ✓ Mettre en commun les connaissances et l'expérience acquises pour une amélioration des techniques.
- ✓ Assurer la formation et l'encadrement des étudiants et du personnel moins qualifié.
- ✓ Participer à toute recherche ou activité de santé publique utile à la profession et à la société.
- ✓ Respecter le code de déontologie et contribuer au rayonnement de la profession sur le plan national et international

Lu et approuvé par le professionnel

Confirmation de l'Ordre

Une adaptation de l'Ordre de Professions Medico-Sanitaires du Cameroun